
Conseil du Fonds pour l'adaptation
Quarante-quatrième réunion
Bonn, Allemagne

RAPPORT DE LA QUARANTE-QUATRIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

Introduction

1. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) a tenu sa quarante-quatrième réunion en présentiel à Bonn (Allemagne) les 8, 10 et 11 avril 2025, immédiatement après les trente-cinquièmes réunions de son Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen) et de son Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique).
2. La liste des membres titulaires et des suppléants ayant participé à la réunion figure dans l'annexe I. Le document AFB/B.44/Inf.3 contient une liste des observateurs accrédités présents à la réunion.
3. Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Point 1 : Ouverture de la réunion

4. La réunion est ouverte le 8 avril 2025 à 9h10 par le Président sortant du Conseil, M. Lucas di Pietro (Argentine, Parties non visées à l'Annexe I).

Point 2 : Élection des membres des organes de direction

5. En introduction à ce point de l'ordre du jour, le représentant du Secrétariat rappelle que le Conseil a élu, pour l'année 2025, M. Washington Zhakata (Zimbabwe, Afrique) Vice-président du Conseil et M. Naresh Sharma (Népal, Pays les moins avancés) Président du Panel d'accréditation, mais qu'il lui reste à élire le Président du Conseil, le Président et le Vice-président du Comité d'éthique, le Président et le Vice-président du Comité d'examen, ainsi que le Vice-président du Panel d'accréditation.
6. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide d'élire :
 - (a) M. Antonio Navarra (Italie, Europe de l'Ouest et autres États) en tant que Vice-président du Conseil ;
 - (b) M. Ali Daud Mohammed (Kenya, Afrique) en tant que Président du Comité d'éthique ;

- (c) Mme Frida Jangsten (Suède, Europe de l'Ouest et autres États) en tant que Vice-présidente du Comité d'éthique ;
- (d) Mme Francisca Molina (Espagne, Europe de l'Ouest et autres États) en tant que Présidente du Comité d'examen ;
- (e) M. John Payai Manyok (Soudan du Sud, Afrique) en tant que Vice-président du Comité d'examen ;
- (f) M. Antonio Navarra (Europe de l'Ouest et autres États) en tant que Vice-président du Panel d'accréditation.

(Décision B.44/1)

7. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Point 3 : Transmission de la présidence et de la vice-présidence du Conseil

8. Le Président sortant transmet les rênes du Conseil au Président nouvellement élu et au nouveau Vice-président. En l'absence du nouveau Président, le Vice-président préside la réunion.

Point 4 : Adoption de l'ordre du jour

9. Le Conseil approuve l'ordre du jour de sa quarante-quatrième réunion, tel qu'indiqué à l'annexe II du présent rapport, sur la base de l'ordre du jour provisoire contenu dans le document AFB/B.44/1/Rev.1.

10. En adoptant l'ordre du jour, le Conseil convient d'examiner les questions relatives aux équipes spéciales et groupes de travail dans le cadre du point 23 de l'ordre du jour (« Questions diverses »).

Point 5 : Organisation des travaux

11. Le Conseil adopte l'organisation des travaux proposée par le Vice-président sur la base de l'ordre du jour figurant dans le document AFB/B.44/1/Rev.1.

12. Prenant acte de l'absence du Président, le Conseil convient que le Président sortant préside les débats au titre du point 9 de l'ordre du jour, ainsi qu'à tout autre moment où le Vice-Président doit s'absenter.

13. Le Président souhaite la bienvenue aux membres nouvellement élus et précise qu'ils seront tenus de signer la déclaration d'engagement exigée en vertu du Règlement intérieur du Conseil :

- John Payai Manyok (Soudan du Sud, Afrique)
- Bertha Iris Argueta Tejeda, (Honduras, Amérique latine et Caraïbes)
- Rosa Morales Saravia (Pérou, Amérique latine et Caraïbes)

- Maria Luwalhati Dorotan Tiuseco (Philippines, Parties non visées à l'Annexe I)
- Francisca Molina (Espagne, Europe de l'Ouest et autres États)
- Md Mahmud Hossain (Bangladesh, Pays les moins avancés)

14. Les membres et suppléants ci-après font état d'un conflit d'intérêts :

- Washington Zhakata (Zimbabwe, Afrique)
- Bertha Iris Argueta Tejeda, (Honduras, Amérique latine et Caraïbes)
- Kenrick W. Williams (Belize, Amérique latine et Caraïbes)
- Rosa Morales Saravia (Pérou, Amérique latine et Caraïbes)
- Naresh Sharma (Népal, Pays les moins avancés)
- Md Mahmud Hossain (Bangladesh, Pays les moins avancés)
- Maria Luwalhati Dorotan Tiuseco (Philippines, Parties non visées à l'Annexe I)
- Lucas di Pietro (Argentine, Parties non visées à l'Annexe I)

Point 6 : Questions découlant de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP), de la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) et de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP)

15. Le représentant du Secrétariat présente un aperçu des informations figurant dans le document AFB/B.44/2, relatives aux décisions adoptées lors de la dix-neuvième session de la CMP, de la sixième session de la CMA et de la vingt-neuvième session de la COP, qui concernent ou font référence au Fonds, ainsi qu'aux questions que le Conseil devra examiner en conséquence.

16. Le Conseil prend note des informations présentées.

Point 7 : Rapport sur les activités du Président

17. Le Président sortant rend compte des activités qu'il a menées au nom du Conseil pendant la période comprise entre les quarante-troisième et quarante-quatrième réunions du Conseil (AFB/B.44/3).

18. Les membres remercient chaleureusement M. di Pietro pour le travail qu'il a accompli au nom du Conseil.

19. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note des informations communiquées.

Point 8 : Rapport sur les activités du Secrétariat

20. Le Directeur du Secrétariat rend compte des activités du Secrétariat pendant la période allant d'octobre 2024 à mars 2025 (AFB/B.44/4/Rev.1). Après son exposé, il répond aux questions et commentaires des membres.

21. S'agissant de l'évaluation envisagée pour mesurer les implications du nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique, il explique que celle-ci sera élaborée parallèlement à la stratégie de mobilisation des ressources et en cohérence avec celle-ci, tout en ayant une portée plus large. L'évaluation visera notamment à identifier les éventuelles modifications à apporter aux activités, aux politiques et à la structure du Fonds, lesquelles seront ensuite examinées dans le cadre de la stratégie à moyen terme du Fonds. Étant donné qu'il s'agira de la première évaluation de ce type, le Secrétariat continuera de solliciter les orientations du Conseil quant à sa portée, en adoptant une approche progressive.

22. Les membres demandent au Secrétariat d'inclure dans l'évaluation une réflexion sur les moyens de tripler les ressources entrant dans le Fonds sans alourdir la charge pesant sur les institutions de mise en œuvre ; les sources de financement innovantes, y compris dans le secteur privé ; les co-bénéfices des projets financés par le Fonds, notamment en matière d'atténuation et de pertes et préjudices, en adoptant une approche sectorielle ; les problèmes d'endettement de nombreux pays en développement ; et la possibilité de contributions non monétaires au Fonds, telles que des conversions de dette en actions d'adaptation. Le Directeur du Secrétariat, en réponse au Conseil, indique que le Secrétariat fera tout son possible pour examiner toutes les options permettant de maintenir un champ d'application aussi large que possible.

23. S'agissant des crédits de réduction des émissions, il précise que le Secrétariat pourrait réaliser une analyse initiale de la faisabilité de cette option, en tenant compte des bonnes pratiques du secteur privé et en évaluant les avantages que présenterait l'obtention de ces crédits par rapport à la charge supplémentaire qu'elle imposerait sur les projets.

24. En ce qui concerne le mandat du Fonds sur la parité hommes-femmes, un autre représentant du Secrétariat précise que, bien que la période de mise en œuvre du plan d'action du Fonds en matière de genre couvre les années 2021-2023, la politique en la matière reste en vigueur et certaines actions prévues sont encore en cours de mise en œuvre, notamment la fiche de performance sur le genre, les formations sur le genre et une étude sur les enseignements tirés de l'intégration de la dimension de genre dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Un nouveau plan d'action sera élaboré à la suite d'une évaluation indépendante et complète de la mise en œuvre du plan actuel.

25. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de prendre note du rapport du Secrétariat pour la période allant d'octobre 2024 à avril 2025, tel qu'il est présenté dans le document AFB/B.44/4/Rev.1 ;
- (b) de charger le Secrétariat de la réalisation d'une évaluation des implications du nouvel objectif collectif quantifié sur les opérations du Fonds pour l'adaptation, en tenant compte des orientations données par le Conseil lors de sa quarante-quatrième réunion, et pour examen par le Conseil lors sa quarante-cinquième réunion.

(Décision B.44/2)

26. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Point 9 : Dialogue avec les organisations de la société civile

27. Les débats relatifs au point 9 de l'ordre du jour sont présidés par le Président sortant.
28. Le dialogue avec les organisations de la société civile a consisté en des présentations et une partie de questions-réponses. Une synthèse de ces discussions figure à l'annexe III du présent rapport.
29. Le Conseil prend note des présentations et des recommandations des organisations de la société civile.

Point 10 : État d'avancement de la transition du Fonds pour l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris

30. Le représentant du Secrétariat présente le document AFB/B.44/5, dont l'annexe contient un rapport établi par deux experts indépendants mandatés par le Secrétariat. Ce rapport a été élaboré afin d'éclairer les délibérations du Conseil, lors de sa quarante-quatrième réunion, sur les dispositions nécessaires pour mettre le Fonds au service exclusif de l'Accord de Paris.
31. Le Président sortant, rappelant que les membres du Conseil ont tenu des consultations informelles sur cette question le 7 avril, juste avant la présente réunion, présente un compte rendu oral de cette discussion. Les consultations ont mis en évidence la nécessité de traiter plusieurs questions, notamment : les éléments déclencheurs de la transition effective, à savoir les décisions politiques requises de la part de la CMP et de la CMA et le moment choisi pour ces décisions ; les questions de gouvernance, qui concernent en particulier la mise à jour des références institutionnelles et le maintien des références historiques au Protocole de Kyoto ; la clause de reconduction ; et enfin, la mise à jour des documents internes du Fonds et la signature d'un nouveau protocole d'accord avec le Fonds pour l'environnement mondial, ainsi que la révision des clauses applicables aux services à fournir par l'Administrateur (la Banque mondiale). Le Président sortant présente ensuite un texte élaboré avec l'aide du Secrétariat à la suite des consultations, visant à servir de base aux points d'accord possibles.
32. Le Conseil entame ensuite une longue discussion sur le sujet, qui s'étend sur deux jours de la réunion et se déroule à la fois dans le cadre formel de la réunion et de manière informelle en marge de la réunion.
33. Au début de la discussion, les membres conviennent généralement qu'une décision de la CMP libérant le Fonds et une décision de la CMA acceptant le Fonds sont nécessaires pour opérer la transition. Cependant, la question de savoir si ces décisions peuvent être prises lors de la même conférence ou lors de conférences successives reste irrésolue. De même, il n'y a pas de consensus quant au moment où, en relation avec les décisions de la CMA et de la CMP, les politiques et procédures du Fonds pourront être mises à jour et les nouveaux accords signés. En outre, des interrogations existent sur l'éventuelle nécessité d'une troisième décision, à savoir une décision initiale de la CMP confirmant la disponibilité des recettes au titre de l'article 6.4, et sur la manière dont le moment d'une telle décision se rattacherait aux deux autres décisions.
34. En ce qui concerne la mise à jour des références institutionnelles et autres, les membres conviennent, de manière générale, du maintien des dispositions de gouvernance énoncées dans la décision 1/CMP.3, sous réserve de certains ajustements. Toutefois, leurs avis divergent quant à la nature de ces ajustements et à la terminologie à retenir.

35. En l'absence d'accord sur les différents aspects du texte proposé, les membres du Conseil conviennent de tenir des discussions informelles en marge de la réunion dans le but de trouver un terrain d'entente.

36. À l'issue de ces discussions informelles, un membre indique que les membres du Conseil n'ont pas pu s'accorder sur une voie à suivre et qu'ils estiment que ce dernier bénéficierait de l'avis juridique d'un représentant du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que d'orientations et de précisions supplémentaires de la part des Parties. En outre, ce membre indique également qu'il semble y avoir une incompréhension sur ce que recouvrent les « dispositions » et conseille aux membres du Conseil de consulter le document concernant les dispositions relatives au Fonds vert pour le climat et au Fonds de réponse aux pertes et préjudices, qui, selon lui, permettrait d'éclairer cette question.

37. Le Conseil convient de poursuivre l'examen de ce sujet lors de sa quarante-cinquième session.

Point 11 : Modifications à l'accord juridique type concernant les projets du Fonds pour l'adaptation

38. Le Conseil examine le point 11 de l'ordre du jour à huis clos.

39. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil), ayant examiné le document confidentiel AFB/B.44/6/Rev.1 et son annexe et rappelant sa décision B.43/30 par laquelle il a demandé au Secrétariat de consulter le Conseil et les parties prenantes concernées du Fonds, y compris les institutions de mise en œuvre, sur les modifications proposées relatives à l'accord juridique type de projet figurant en annexe du document AFB/B.43/8, et de mettre à jour lesdites modifications conformément aux contributions recueillies dans le cadre de cette consultation, décide :

- (a) d'approuver les modifications à l'accord juridique type concernant les projets du Fonds pour l'adaptation figurant à l'annexe B du document AFB/B.44/6/Rev.1 ;
- (b) de demander au Secrétariat :
 - (i) de communiquer la présente décision aux institutions de mise en œuvre ;
 - (ii) de mettre à jour, le cas échéant, les autres modèles d'accords de financement du Fonds pour l'adaptation, afin de les aligner sur les modifications apportées à l'accord juridique type de projet, telles qu'approuvées par la présente décision.

(Décision B.44/3)

40. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Point 12 : Mises à jour de la Politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation

41. Le Conseil ne traite pas le point 12 de l'ordre du jour faute de temps.

Point 13 : Point sur une politique de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

42. Le Conseil ne traite pas le point 13 de l'ordre du jour faute de temps.

Point 14 : Utilisation des plafonds d'allocation dans le cadre du Fonds pour l'adaptation

43. Le représentant du Secrétariat présente les informations contenues dans le document AFB/B.44/9, notamment les options possibles en vue de revoir le montant de financement maximal par projet, les limites par pays et pour les institutions multilatérales de mise en œuvre, ainsi que d'autres plafonds liés à la programmation.

44. Au cours du débat qui s'ensuit, les membres conviennent que les plafonds par pays, ainsi que les limites fixées pour les projets et programmes nationaux et régionaux, devraient être relevés, à la hauteur de l'option proposée par le Secrétariat, voire au-delà, et que le Conseil pourrait envisager de les réévaluer ou de les réexaminer régulièrement, notamment au début de la période correspondant à la prochaine stratégie à moyen terme. De l'avis général, les augmentations proposées témoignent non seulement d'un engagement en faveur de l'objectif visant à tripler les décaissements annuels, tel qu'exprimé dans la décision 1/CMA.6 relative au nouvel objectif collectif quantifié pour le financement climatique, mais tiennent également compte de l'impact de l'inflation et de la hausse des coûts liée au contexte géopolitique actuel (y compris les droits de douane), tout en mettant en relief l'ambition du Fonds.

45. Les membres s'accordent également sur le fait que le plafond de financement pour les institutions multilatérales de mise en œuvre ne doit pas être augmenté. Ils soulignent l'importance de préserver la valeur ajoutée du Fonds, qui réside dans la nature de ses financements sous forme de dons et dans leur accès direct, et notent que les augmentations proposées pour les plafonds par pays renforceraient l'attrait du Fonds, ce qui conduirait à la mise en place de nouvelles institutions nationales de mise en œuvre. Ils insistent également sur la nécessité d'éviter que la majorité des ressources ne soit allouée à un nombre restreint d'institutions de mise en œuvre.

46. Plusieurs membres appellent instamment le Secrétariat à fournir une analyse financière plus détaillée dans son rapport, accompagnée d'une justification claire des options présentées, notamment en ce qui concerne les implications financières pour le Fonds lui-même et au regard du nouvel objectif collectif quantifié pour le financement climatique, afin d'étayer la prise de décision du Conseil.

47. Après avoir examiné le document AFB/B.44/9/Rev.1 et rappelant sa décision B.43/33 par laquelle il demande au Secrétariat de réaliser une analyse complémentaire de préciser les options concernant les plafonds par pays et les montants par projet et programme, le Conseil décide :

- (a) de porter le plafond par pays à 40 millions de dollars ;
- (b) de porter le montant maximal des projets/programmes nationaux à 25 millions de dollars ;
- (c) de porter le montant maximal des projets/programmes régionaux à 30 millions de dollars ;
- (d) de demander au Secrétariat de réexaminer les plafonds au début de la période correspondant à la prochaine stratégie à moyen terme, en vue de soutenir le mandat de triplement des décaissements annuels, conformément au paragraphe 16 de la décision 1/CMA.6 relative au nouvel objectif collectif quantifié pour le financement climatique.

48. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a fait une déclaration dans laquelle il a indiqué que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion. Il a en outre demandé que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Point 15 : Rapport du Panel d'accréditation

49. Le Président du Panel d'accréditation présente le rapport de la quarante-troisième réunion du Panel (AFB/B.44/10/Rev.1). Il indique que le Fonds compte 58 institutions de mise en œuvre accréditées, dont 34 institutions nationales, neuf régionales et 15 multilatérales. Onze institutions nationales de mise en œuvre sont situées dans des pays les moins avancés et six dans de petits États insulaires en développement. S'agissant de la couverture géographique des 43 institutions nationales et régionales, 16 se trouvent en Amérique latine-Caraïbes, 14 en Afrique, 12 en Asie et une en Europe de l'Est. Sur les 58 institutions de mise en œuvre du Fonds, 36 ont été réaccréditées par le Fonds, dont 22 nationales, six régionales et 12 multilatérales.

50. Le Conseil poursuit les délibérations à huis clos. À l'issue de la séance à huis clos, le Conseil adopte les décisions ci-dessous sur les questions examinées par le Panel d'accréditation lors de sa quarante-troisième réunion.

51. Après examen de la recommandation du Panel d'accréditation, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de demander au Secrétariat :

- (a) d'engager une analyse approfondie de l'approche de réaccréditation, en vue d'évaluer ses implications opérationnelles et budgétaires à long terme ;
- (b) de présenter les résultats de cette analyse lors de la quarante-quatrième réunion du Panel d'accréditation.

52. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

53. Ayant examiné la recommandation du Panel d'accréditation, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'accréditer le National Environment Trust Fund of Kenya en tant qu'institution nationale de mise en œuvre pour une période de cinq ans, conformément au paragraphe 39 des Politiques et modalités opérationnelles régissant l'accès des parties aux ressources du Fonds pour l'adaptation. Cette accréditation est valable jusqu'au 11 avril 2030.

54. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

55. Ayant examiné la recommandation du Panel d'accréditation, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de renouveler l'accréditation Protected Areas Conservation Trust en tant qu'institution nationale de mise en œuvre pour une période de cinq ans, conformément au paragraphe 39 des Politiques et modalités opérationnelles régissant l'accès des parties aux ressources du Fonds pour l'adaptation. Cette accréditation est valable jusqu'au 11 avril 2030.

(Décision B.44/7)

56. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

57. Ayant examiné la recommandation du Panel d'accréditation et suivant la procédure de réaccréditation approuvée par les décisions B.28/38 et B.34/3, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide de renouveler l'accréditation du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles de Côte d'Ivoire en tant qu'institution nationale de mise en œuvre pour une période de cinq ans, conformément au paragraphe 39 des Politiques et modalités opérationnelles régissant l'accès des parties aux ressources du Fonds pour l'adaptation. Cette accréditation est valable jusqu'au 11 avril 2030.

(Décision B.44/8)

58. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Point 16 : Rapport de la trente-cinquième réunion du Comité d'examen des projets et programmes

59. La Présidente du Comité d'examen présente les recommandations du Comité, telles que contenues dans son rapport (AFB/PPRC.35/41).

60. Le Conseil prend note du rapport du Comité d'examen et adopte les décisions ci-dessous sur les questions examinées par le Comité d'examen lors de sa trente-cinquième réunion.

61. Lors de l'examen des projets régionaux, Frida Jangsten (Suède, Europe de l'Ouest et autres États) s'exprime au nom du Gouvernement suédois, en demandant qu'il soit rendu compte de ses déclarations dans le présent rapport. Concernant le projet régional AF000000224 pour le Cameroun, la République centrafricaine, le Niger, le Nigéria et le Tchad, elle déclare que la Suède se félicite de l'attention portée à la région du lac Tchad, particulièrement vulnérable au changement climatique, et de l'objectif visant à renforcer les systèmes d'alerte précoce et la réduction des risques de catastrophe. Concernant le projet régional AF0000414 pour le Bénin, le Burkina Faso, l'Ouganda et le Zimbabwe, elle salue l'orientation de la note conceptuelle préliminaire sur la mise en place de systèmes de santé résilients au service de l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'ambition d'encourager les investissements du secteur privé et de déployer des financements innovants dans le cadre de projets pilotes. Dans les deux cas, elle souligne l'importance du respect du cadre de gestion des risques du Fonds et de l'objectif du Fonds consistant à atteindre les populations les plus vulnérables face au changement climatique. Elle ajoute que, dans les contextes marqués par des risques liés à la gouvernance — notamment en cas d'instabilité politique dans les pays ou zones concernés par le projet —, la Suède s'inquiète des répercussions possibles sur l'intégrité du projet, et insiste sur la nécessité impérieuse pour les institutions de mise en œuvre et les autres parties prenantes de respecter scrupuleusement les mesures de sauvegarde du Fonds.

62. Kevin Adams (États-Unis, Europe de l'Ouest et autres États) s'oppose à l'approbation des projets régionaux suivants : le projet AF00000378 pour Cuba et le Panama ; le projet AF00000416 pour l'État plurinational de Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Pérou, le Suriname, l'Uruguay et la République bolivarienne du Venezuela ; et le projet AF00000414 pour le Bénin, le Burkina Faso, l'Ouganda et le Zimbabwe. En conséquence, conformément aux paragraphes 47 à 50 du Règlement intérieur, le Conseil procède à un vote sur les questions à l'examen ; les résultats des votes figurent à l'annexe IV.

(a) Examen des propositions de projets et programmes nationaux

Projets et programmes proposés par un seul pays : dossiers de projets complets – propositions émanant d'institutions nationales de mise en œuvre

Honduras : Renforcer la résilience ensemble pour faire face au changement et à la variabilité climatiques dans l'ouest du Honduras (dossier de projet complet ; Comisión de Acción Social Menonita (CASM) ; AF00000350 ; 4 000 000 dollars)

63. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par la Comisión de Acción Social Menonita (CASM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 4 000 000 dollars pour l'exécution du projet, comme demandé par la CASM ;
- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec la CASM en tant qu'institution nationale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/9)

64. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique

s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Panama : Renforcement de la résilience climatique des moyens de subsistance et des écosystèmes côtiers du Pacifique central du Panama (dossier de projet complet ; Fundación Natura (FNCO) ; AF0000289 ; 10 000 000 dollars)

65. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par la Fundación Natura (FNCO) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 10 000 000 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par la FNCO ;
- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec la FNCO en tant qu'institution nationale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/10)

66. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Projets et programmes proposés par un seul pays : dossiers de projet complets – propositions émanant d'institutions régionales de mise en œuvre

Argentine : Renforcement de la résilience communautaire des populations rurales des zones arides du nord-ouest de l'Argentine face au changement climatique, amélioration de l'accès à l'eau et mise en œuvre de pratiques de gestion durable des terres (dossier de projet complet ; Banque de développement de l'Amérique latine (CAF) ; AF00000291 ; 10 000 000 dollars)

67. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par la Banque de développement de l'Amérique latine (CAF) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 10 000 000 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par la CAF ;
- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec la CAF en tant qu'institution régionale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/11)

68. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Bangladesh : Économie verte, résiliente et adaptative à Chittagong (CHT) - LoCALplus (dossier de projet complet ; International Centre for Integrated Mountain Development (ICIMOD) ; AF00000347 ; 10 000 000 dollars)

69. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par l'International Centre for Integrated Mountain Development (ICIMOD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 10 000 000 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par l'ICIMOD ;
- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec l'ICIMOD en tant qu'institution régionale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/12)

70. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Projets et programmes proposés par un seul pays : dossiers de projet complets – propositions émanant d'institutions multilatérales de mise en œuvre

Bosnie Herzégovine : Renforcement de la résilience au changement climatique dans le secteur agricole de Bosnie-Herzégovine – STAZA (dossier de projet complet ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; AF00000364 ; 10 000 000 dollars)

71. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 10 000 000 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par le FIDA ;

- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le FIDA en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/13)

72. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Liban : Résilience au changement climatique et connectivité des écosystèmes (CC-REC) (dossier de projet complet ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; AF00000379 ; 4 300 000 dollars)

73. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 4 300 000 dollars pour l'exécution du projet, comme demandé par le FIDA ;
- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le FIDA en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/14)

74. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Lesotho : Amélioration de la capacité d'adaptation des populations vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire au Lesotho Phase II (IACoV-2) (dossier de projet complet ; Programme alimentaire mondial (PAM) ; AF00000408 ; 10 000 000 dollars)

75. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par le Programme alimentaire mondial (PAM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 10 000 000 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par le PAM ;

- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le FIDA en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/15)

76. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Mongolie : Gestion durable des pâturages et adaptation à l'aide de technologies résilientes pour les éleveurs en Mongolie (SMART-Herders) (dossier de projet complet ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; AF00000404 ; 2 038 883 dollars)

77. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 2 038 883 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par le FIDA ;
- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le FIDA en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/16)

78. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Philippines : Exploiter le lien entre eau, alimentation et énergie pour faire face et s'adapter aux impacts du changement climatique à Tawi-Tawi (dossier de projet complet ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ; AF00000297 ; 9 994 955 dollars)

79. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 9 994 955 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par l'ONUDI ;

- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec l'ONUDI en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/17)

80. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Somalie : Écosystèmes verts et résilients en soutien aux moyens de subsistance en Somalie (dossier de projet complet ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; AF00000382 ; 10 000 000 dollars)

81. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 10 000 000 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par le FIDA ;
- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le FIDA en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/18)

82. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Ouzbékistan : Services climatologiques pour l'agriculture et systèmes alimentaires résilients en Ouzbékistan (dossier de projet complet ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; AF00000369 ; 10 000 000 USD)

83. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 10 000 000 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par le FIDA ;

- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le FIDA en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/19)

84. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Yémen : Renforcer la résilience au changement climatique face aux pénuries d'eau et aux inondations dans le delta de Tuban (dossier de projet complet ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; AF00000250 ; 9 998 560 dollars)

85. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 9 998 560 dollars pour l'exécution du projet, comme demandé par ONU-Habitat ;
- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec ONU-Habitat en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/20)

86. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Projets et programmes proposés par un seul pays : notes conceptuelles – propositions émanant d'institutions nationales de mise en œuvre

Indonésie : Renforcement de la résilience au changement climatique des petites îles isolées du district de Pangkajene (Pangkep) (note conceptuelle ; Partnership for Governance Reform (Kemitraan) ; AF00000374 ; 979 548 dollars)

87. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la note conceptuelle, telle que complétée par les précisions fournies par le Partnership for Governance Reform (Kemitraan) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) de charger le Secrétariat de communiquer au Kemitraan les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - (i) le dossier de projet complet devra envisager d'associer les savoirs traditionnels existants aux connaissances scientifiques modernes ;
 - (ii) le dossier de projet complet devra renforcer les mesures de durabilité, en particulier en ce qui concerne les interventions technologiques et la réhabilitation des écosystèmes, et définir des mécanismes clairs de suivi et de réhabilitation écologique ;
 - (iii) le dossier de projet complet devra préciser les cadres de suivi pour la réhabilitation des écosystèmes, y compris l'évaluation des services écosystémiques, afin d'assurer la réussite du projet à long terme ;
 - (iv) le dossier de projet complet devra préciser les modalités d'une formation structurée sur la gestion des fonds, l'établissement de rapports et la mise en œuvre du projet à l'intention des groupes communautaires ;
 - (v) le dossier de projet complet devra exposer la manière dont seront assurés un accès et une participation équitables, et préciser les mesures concrètes qui seront prises pour intégrer dans les structures de gouvernance locale les actions couronnées de succès et assurer un financement durable à long terme ;
 - (vi) le dossier de projet complet devra intégrer dans le cadre de résultats du projet des indicateurs et des objectifs pertinents en matière de gestion et de transfert des connaissances, et incorporer les éléments tirés des consultations menées auprès des populations locales et autour des questions de genre.
- (c) de demander au Kemitraan de transmettre au Gouvernement indonésien les observations visées à l'alinéa b) ;
- (d) d'encourager le Gouvernement indonésien à soumettre, par l'intermédiaire du Kemitraan, un dossier de projet complet qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/21)

88. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Projets et programmes proposés par un seul pays : notes conceptuelles – propositions émanant d'institutions régionales de mise en œuvre

Saint-Kitts-et-Nevis : Initiative pour l'adaptation et la résilience des zones côtières - Saint-Kitts-et-Nevis (CARISKN) (note conceptuelle ; Caribbean Community Climate Change Centre (CCCCC) ; AF00000393 ; 9 994 600 dollars)

89. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la note conceptuelle, telle que complétée par les précisions fournies par le Caribbean Community Climate Change Centre (CCCCC) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) de charger le Secrétariat de communiquer au CCCCC les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - (i) le dossier de projet complet devra fournir de plus amples détails sur la mise en place du Comité de gestion des zones côtières ;
 - (i) le dossier de projet complet devra préciser les risques environnementaux et sociaux de niveau modéré ;
 - (ii) le dossier de projet complet devra prendre en compte les risques liés à la mise en œuvre du projet, au-delà des retombées positives et de la performance attendues ;
- (c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 130 200 dollars ;
- (d) de demander au CCCCC de transmettre au Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis les observations visées à l'alinéa b) ;
- (e) d'encourager le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis à soumettre, par l'intermédiaire du CCCCC, un dossier de projet complet qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/22)

90. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Projets et programmes proposés par un seul pays : notes conceptuelles – propositions émanant d'institutions multilatérales de mise en œuvre

Algérie : Gestion adaptative des steppes et des zones d'alfa algériennes pour des moyens de subsistance climato-intelligents et des écosystèmes résilients (projet Alfa) (note conceptuelle ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; AF00000405 ; 10 000 000 dollars)

91. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la note conceptuelle, telle que complétée par les précisions fournies par le Fonds international de développement agricole (FIDA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) de charger le Secrétariat de communiquer au FIDA les observations contenues dans la feuille d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - (i) le dossier de projet complet devra fournir des précisions sur les dispositions relatives à la gestion des connaissances dans le cadre des modalités de mise en œuvre ;
 - (ii) le dossier de projet complet devra être mis à jour à la suite de consultations supplémentaires avec les groupes vulnérables identifiés dans la proposition et préciser les modalités spécifiques de collaboration avec les parties prenantes ainsi que le rôle exact des différents partenaires du projet ;
 - (iii) le dossier de projet complet devra aligner la composante 3 du projet sur le point 3 du cadre stratégique de résultats du Fonds pour l'adaptation et identifier les risques conformément au principe 12 de la Politique environnementale et sociale.
- (c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 108 500 dollars ;
- (d) de demander au FIDA de transmettre au Gouvernement algérien les observations visées à l'alinéa b) ;
- (e) d'encourager le Gouvernement algérien à soumettre, par l'intermédiaire du FIDA, un dossier de projet complet qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/23)

92. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Eswatini : Renforcement de l'adaptation des agro-écosystèmes pour des moyens de subsistance durables à l'échelle des paysages (SEASL) (note conceptuelle ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; AF00000395 ; 10 000 000 dollars)

93. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la note conceptuelle, telle que complétée par les précisions fournies par le Fonds international de développement agricole (FIDA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) de charger le Secrétariat de communiquer au FIDA les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :

- (i) le dossier de projet complet devra inclure une liste d'indicateurs spécifiques de la qualité de l'eau ainsi que des seuils de réussite, afin d'établir des critères clairs pour évaluer l'impact du projet sur la salubrité de l'eau ;
 - (ii) le dossier de projet complet devra fournir des détails précis sur les mécanismes concrets prévus pour garantir la participation, gérer les conflits et atteindre les personnes les plus isolées ou marginalisées ;
 - (iii) le dossier de projet complet devra détailler les critères et le processus de sélection des bénéficiaires, y compris la manière dont le processus participatif de sélection sera mené et dont la liste des informations sur le profil des communautés sera élaborée et validée ;
 - (iv) le dossier de projet complet devra fournir des analyses plus détaillées, y compris une comparaison quantitative du rapport coût-efficacité des mesures proposées au regard d'autres mesures d'adaptation, ainsi qu'une explication approfondie des modalités prévues pour tirer parti des enseignements issus de projets, programmes, initiatives et évaluations similaires ;
 - (v) le dossier de projet complet devra comporter un plan d'entretien détaillé pour chaque type d'infrastructure fondée sur la nature et définir clairement les rôles et responsabilités pour la maintenance après la mise en œuvre du projet, ainsi que le plan de suivi et de gestion adaptative à long terme, en expliquant comment l'entretien sera intégré dans les systèmes et budgets gouvernementaux existants.
- (c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 150 000 dollars ;
 - (d) de demander au FIDA de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement d'Eswatini ;
 - (e) d'encourager le Gouvernement d'Eswatini à soumettre, par l'intermédiaire du FIDA, un dossier de projet complet qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/24)

94. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Malawi : Projet pour la résilience des petits exploitants au changement climatique (note conceptuelle ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; AF00000380 ; 10 000 000 dollars).

95. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la note conceptuelle, telle que complétée par les précisions fournies par le Fonds international de développement agricole (FIDA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(b) de charger le Secrétariat de communiquer au FIDA les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :

(i) le dossier de projet complet devra mettre en évidence, de manière plus claire et détaillée, les possibilités d'intégration de la gestion des connaissances dans les résultats, les activités et les indicateurs du projet, quantifier les principaux produits du savoir dans un cadre de résultats, et clarifier comment le projet prévoit de suivre et d'analyser la participation et les résultats des interventions, de manière à garantir qu'ils contribuent à l'adaptation au changement climatique aux niveaux mondial, national et local ;

(ii) le dossier de projet complet devra décrire clairement comment le projet prévoit d'exploiter les enseignements tirés des interventions et d'assurer le suivi de cette expérience ainsi qu'un apprentissage continu, et devra également présenter visuellement l'organisation et les processus nécessaires à un apprentissage et un partage efficaces et de qualité, ainsi qu'à une bonne gestion des connaissances ;

(iii) le dossier de projet complet devra apporter des clarifications sur les activités du projet, notamment en précisant s'il existe des sous-projets non identifiés, et, le cas échéant, sur les modalités de mise en œuvre et de suivi qui seront mises en place, conformément à la Politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation et à ses politiques relatives aux sous-projets non identifiés.

(c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 150 000 dollars ;

(d) de demander au FIDA de transmettre au Gouvernement du Malawi les observations visées à l'alinéa b) ;

(e) d'encourager le Gouvernement du Malawi à soumettre, par l'intermédiaire du FIDA, un dossier de projet complet qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/25)

96. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Namibie : Mise en place de systèmes de santé climato-résilients (note conceptuelle ; Organisation mondiale de la santé (OMS) ; projet A AF00000426 ; 10 000 000 dollars)

97. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(a) de valider la note conceptuelle, telle que complétée par les précisions fournies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(b) de charger le Secrétariat de communiquer à l'OMS les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que le point suivant :

(i) le dossier de projet complet devra inclure des informations plus précises sur la répartition équitable des avantages entre les ménages et individus vulnérables au sein des communautés sélectionnées

(c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 150 000 dollars ;

(d) de demander à l'OMS de transmettre au Gouvernement namibien les observations visées à l'alinéa b) ;

(e) d'encourager le Gouvernement namibien à soumettre, par l'intermédiaire de l'OMS, un dossier de projet complet qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/26)

98. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Népal : Améliorer la résilience du système alimentaire des communautés vulnérables au Népal grâce à l'adaptation communautaire (note conceptuelle ; Programme alimentaire mondial (PAM) ; AF00000407 ; 10 000 000 dollars)

99. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

de valider la note conceptuelle, telle que complétée par les précisions fournies par le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(a) de charger le Secrétariat de communiquer au PAM les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que le point suivant :

(i) le dossier de projet complet devra comprendre une analyse coût-efficacité plus détaillée

(b) de demander au PAM de transmettre au Gouvernement népalais les observations visées à l'alinéa b) ;

(c) d'encourager le Gouvernement népalais à soumettre, par l'intermédiaire du PAM, un dossier de projet complet qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/27)

100. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette

abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

(b) Examen des propositions de projets et programmes régionaux

Projets et programmes régionaux : dossiers de projet complets – propositions émanant d'institutions multilatérales de mise en œuvre

Cameroun, République centrafricaine, Niger, Nigéria, Tchad : Gestion intégrée des ressources en eau et système d'alerte précoce pour la résilience au changement climatique dans le bassin du lac Tchad (dossier de projet complet ; Organisation météorologique mondiale (OMM) ; AF00000224 ; 11 665 500 dollars)

101. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 11 665 500 dollars pour l'exécution du projet, comme demandé par l'OMM ;
- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec l'OMM en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/28)

102. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Cuba, Panama : Renforcement de la capacité d'adaptation des communautés côtières de Cuba et du Panama au changement climatique par l'échange binational de bonnes pratiques pour la gestion du climat et la sécurité alimentaire locale (dossier de projet complet ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; AF00000378 ; 14 000 000 dollars)

103. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 14 000 000 dollars pour l'exécution du projet, comme demandé par le FIDA ;

- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le FIDA en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/29)

104. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Pérou, Suriname, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) : Un système intégré d'évaluation de l'état et des perspectives hydrologiques en vue d'aider les secteurs économiques clés et les communautés vulnérables en Amérique du Sud à s'adapter au changement climatique et à renforcer leur résilience (note conceptuelle préliminaire ; Organisation météorologique mondiale (OMM) ; AF00000416 ; 13 998 300 dollars)

105. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la note conceptuelle préliminaire, telle que complétée par les précisions fournies par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) de charger le Secrétariat de communiquer à l'OMM les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que le point suivant :
 - (i) la note conceptuelle devra identifier de manière complète les exemples concrets mis en avant dans les résultats
- (c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 50 000 dollars ;
- (d) de demander à l'OMM de transmettre les observations visées à l'alinéa b) aux Gouvernements de l'Argentine, de l'État plurinational de Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou, du Suriname, de l'Uruguay et de la République bolivarienne du Venezuela ;
- (e) d'encourager les Gouvernements de l'Argentine, de l'État plurinational de Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou, du Suriname, de l'Uruguay et de la République bolivarienne du Venezuela à soumettre, par l'intermédiaire de l'OMM, une note conceptuelle qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/30)

106. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Bénin, Burkina Faso, Ouganda, Zimbabwe : Financements innovants pour des systèmes de santé climato-résilients en Afrique ; (note conceptuelle préliminaire ; Organisation mondiale de la santé (OMS) ; AF00000414 ; 13 924 000 dollars)

107. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la note conceptuelle préliminaire, telle que complétée par les précisions fournies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) de charger le Secrétariat de communiquer à l'OMS les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil ;
- (c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 20 000 dollars ;
- (d) de demander à l'OMS de transmettre les observations visées à l'alinéa b) aux Gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, de l'Ouganda et du Zimbabwe ;
- (e) d'encourager les Gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, de l'Ouganda et du Zimbabwe, à soumettre, par l'intermédiaire de l'OMS, une note conceptuelle qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/31)

108. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Costa Rica, Panama : Renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique en Amérique centrale et plus particulièrement au Costa Rica et au Panama : amélioration des systèmes hydrométéorologiques et d'alerte précoce intégrée à la gestion des ressources en eau (note conceptuelle préliminaire ; Organisation météorologique mondiale (OMM) ; AF00000398 ; 13 932 655 dollars)

109. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la proposition de note conceptuelle, compte tenu des précisions apportées par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) de charger le Secrétariat de communiquer à l'OMM les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil ;
- (c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ;

- (d) de demander à l'OMM de transmettre les observations visées à l'alinéa b) aux Gouvernements du Costa Rica et du Panama ;
- (e) d'encourager les Gouvernements du Costa Rica et du Panama à soumettre, par l'intermédiaire de l'OMM, une note conceptuelle qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/32)

110. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Malawi, Mozambique, Zambie : Développement des infrastructures naturelles pour le renforcement de la résilience hydrique dans certains aquifères transfrontaliers d'Afrique australe (note conceptuelle préliminaire ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; AF00000421 ; 14 000 000 dollars)

111. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la note conceptuelle préliminaire, compte tenu des précisions apportées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) de charger le Secrétariat de communiquer au FIDA les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil ;
- (c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 33 000 dollars ;
- (d) de demander au FIDA de transmettre les observations visées à l'alinéa b) aux Gouvernements du Malawi, du Mozambique et de la Zambie ;
- (e) d'encourager les Gouvernements du Malawi, du Mozambique et de la Zambie à soumettre, par l'intermédiaire du FIDA, une note conceptuelle qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/33)

112. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Malawi, Zambie : Soutenir des chaînes de valeur agricoles résilientes et les moyens de subsistance des communautés frontalières vulnérables au climat de la Zambie et du Malawi (note conceptuelle préliminaire ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ; AF00000422 ; 13 998 238 dollars)

113. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la note conceptuelle préliminaire, telle que complétée par les précisions fournies par le Programme des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) de charger le Secrétariat de communiquer à l'ONUDI les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil ;
- (c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ;
- (d) de demander à l'ONUDI de transmettre les observations visées à l'alinéa b) aux Gouvernements du Malawi et de la Zambie ;
- (e) d'encourager les Gouvernements du Malawi et de la Zambie à soumettre, par l'intermédiaire de l'ONUDI, une note conceptuelle qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/34)

114. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Monténégro, Macédoine du Nord : Gestion intégrée de la sécheresse dans les pays riverains du bassin du Drin (note conceptuelle préliminaire ; Organisation météorologique mondiale (OMM) ; AF00000412 ; 13 733 500 dollars)

115. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la note conceptuelle préliminaire, telle que complétée par les précisions fournies par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) de charger le Secrétariat de communiquer à l'OMM les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil ;
- (c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ;

(d) de demander à l'OMM de transmettre aux Gouvernements du Monténégro et de la Macédoine du Nord les observations visées à l'alinéa b) ;

(e) d'encourager les Gouvernements du Monténégro et de la Macédoine du Nord à soumettre, par l'intermédiaire de l'OMM, une note conceptuelle qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/35)

116. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

(c) Examen des propositions de projets nationaux d'adaptation d'initiative locale

Projets d'adaptation d'initiative locale proposés par un seul pays : dossiers de projet complets – propositions émanant d'une institution nationale de mise en œuvre

Arménie : Mécanisme national de financement de l'adaptation en Arménie (dossier de projet complet ; Unité d'exécution des projets environnementaux (EPIU) ; AF00000360 ; 4 960 000 dollars)

117. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par l'Unité d'exécution des projets environnementaux (EPIU) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(b) d'approuver le financement d'un montant de 4 960 000 dollars pour l'exécution du projet, comme demandé par l'EPIU ;

(c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec l'EPIU en tant qu'institution nationale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/36)

118. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Côte d'Ivoire : Projet de renforcement de la résilience des communautés locales de la région du Bafing rendues vulnérables par les conflits entre agriculteurs et éleveurs exacerbés par les effets des changements climatiques (dossier de projet complet ; Fonds interprofessionnel de recherche agronomique (FIRCA) ; AF00000365 ; 4 950 000 dollars)

119. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) d'approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par le Fonds interprofessionnel de recherche agronomique (FIRCA) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) d'approuver le financement d'un montant de 4 950 000 dollars pour l'exécution du projet, comme demandé par le FIRCA ;
- (c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le FIRCA en tant qu'institution nationale de mise en œuvre du projet.

(Décision B.44/37)

120. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Projets d'adaptation d'initiative locale proposés par un seul pays : notes conceptuelles – propositions émanant d'une institution nationale de mise en œuvre

Bhoutan : Renforcement de la sécurité hydrique et de la résilience climatique dans le district (rural) de Thimphu au Bhoutan (note conceptuelle ; Bhutan Trust Fund for Environmental Conservation (BT FEC) ; AF00000401 ; 5 000 000 dollars)

121. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de valider la note conceptuelle, telle que complétée par les précisions fournies par le Bhutan Trust Fund for Environmental Conservation (BT FEC) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (b) de charger le Secrétariat de communiquer au BT FEC les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - (i) le dossier de projet complet devra préciser de quelle manière les données hydrométéorologiques recueillies par le biais de stations microclimatologiques seront diffusées auprès des communautés locales, en veillant à leur accessibilité et à leur intégration dans les processus décisionnels locaux ;
 - (ii) le dossier de projet complet devra décrire en détail les méthodes participatives qui seront utilisées lors des consultations, la manière dont les avis recueillis auprès des

communautés locales seront consignés et analysés, ainsi que la façon dont les résultats des consultations et des études de faisabilité leur seront communiqués dans un souci de transparence ;

(iii) le dossier de projet complet devra indiquer le contenu des formations en leadership et en gestion financière destinées aux acteurs locaux, notamment les associations d'usagers de l'eau, et préciser qui dispensera ces sessions, en veillant à assurer la viabilité à long terme et la pérennisation des connaissances;

(iv) le dossier de projet complet devra inclure des dispositions adéquates afin de garantir que les sous-projets non identifiés seront également conformes à la Politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation ;

(v) le dossier de projet complet devra inclure un plan d'action pour l'égalité des sexes, fournir une base de référence sexospécifique et préciser comment les groupes vulnérables mentionnés dans la proposition (notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées) seront activement impliqués dans les processus décisionnels, le renforcement des capacités et les structures de gouvernance du projet.

(c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 250 000 dollars ;

(d) de demander au BTFEC de transmettre au Gouvernement bhoutanais les observations visées à l'alinéa b) ;

(e) d'encourager le Gouvernement bhoutanais à soumettre, par l'intermédiaire du BTFEC, un dossier de projet complet qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/38)

122. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Sénégal : Renforcement de la résilience des communautés du delta du Saloum (note conceptuelle ; Centre de suivi écologique (CSE) ; AF00000411 ; 5 000 000 dollars)

123. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(a) de valider la note conceptuelle, telle que complétée par les précisions fournies par le Centre de suivi écologique (CSE) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(b) de charger le Secrétariat de communiquer au CSE les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :

(i) le dossier de projet complet devra présenter une analyse de genre détaillée assortie de données ventilées selon les différents groupes vulnérables (femmes et jeunes notamment) ; il

devra inclure un plan d'action pour l'égalité des sexes, précisant les interventions spécifiques visant à promouvoir la sécurité foncière des femmes, leur accès équitable aux bénéfices économiques, ainsi que leur représentation au sein des structures de gouvernance ; la proposition devra également clarifier de quelle manière les groupes vulnérables seront inclus dans les processus décisionnels ;

(ii) le dossier de projet complet devra inclure un plan de viabilité pour les groupes d'intérêt économique, qui détaille les structures de gouvernance, les mécanismes financiers (redevances, fonds communs, etc.) et les stratégies de renforcement des capacités permettant d'assurer la viabilité à long terme ; en outre, il devra exposer les engagements spécifiques des ministères sectoriels décentralisés ou des collectivités locales concernant l'entretien à long terme des infrastructures et les stratégies de recouvrement des coûts ;

(c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 150 000 dollars ;

(d) de demander au CSE de transmettre au Gouvernement sénégalais les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ;

(e) d'encourager le Gouvernement sénégalais à soumettre, par l'intermédiaire du CSE, un dossier de projet complet qui prendra en compte les observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.44/39)

124. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

(d) Politique opérationnelle relative au financement de projets d'adaptation d'initiative locale régionaux

125. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'approuver la politique opérationnelle du guichet de financement pour les projets d'adaptation d'initiative locale régionaux, telle que présentée dans le document AFB/PPRC.35/9/Rev.1, à savoir :

(a) l'alignement du plafond applicable aux projets d'adaptation d'initiative locale régionaux sur la politique régissant le montant maximal des projets et programmes régionaux ;

(b) la politique relative au montant maximum des financements pour l'élaboration de projets telle qu'établie dans la décision B.42/37, paragraphes (c) et (d) (i) et (ii).

(Décision B.44/40)

126. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette

abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

(e) Enveloppes de financement déterminées annuellement pour l'exercice 2026

127. Après avoir examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de demander au Secrétariat d'inclure dans son programme de travail pour l'exercice 2026 des enveloppes de financement s'élevant à :

- (a) 60 millions de dollars destinés aux propositions de projets et de programmes régionaux, ce montant incluant les demandes de financements pour l'élaboration de notes conceptuelles ou de dossiers de projet complets ;
- (b) 60 millions de dollars destinés au deuxième appel à propositions de l'Accélérateur d'innovations climatiques du Fonds pour l'adaptation (AFCIA) ;
- (c) 26,5 millions de dollars destinés aux projets et programmes nationaux d'adaptation d'initiative locale, ce montant incluant les financements pour la conception de projets et les demandes de financements pour l'élaboration de dossiers de projet complets ;
- (d) 30 millions de dollars destinés à un nouveau programme d'agrégation régional conçu pour canaliser les financements d'adaptation d'initiative locale vers des entités non accréditées, ce montant incluant les financements pour la conception de projets et les demandes de financements pour l'élaboration de projets ;
- (e) 30 millions de dollars destinés aux projets et programmes d'innovation de grande envergure, ce montant incluant les financements pour la conception de projets et les demandes de financements pour l'élaboration de projets ;
- (f) 4 millions de dollars destinés aux microfinancements pour l'innovation, aux financements pour l'apprentissage et pour la poursuite de projets à plus grande échelle.

(Décision B.44/41)

128. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

(f) Demande de modifications après approbation émanant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

129. Ayant examiné la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'approuver la demande de modification des sites cibles de la composante 2 du « Programme d'adaptation au changement climatique fondée sur la nature pour les zones urbaines de l'île de Penang », comme demandé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

(Décision B.44/42)

130. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Point 17 : Rapport de la trente-cinquième réunion du Comité d'éthique et des finances

131. Le Président du Comité d'éthique et des finances présente le rapport du Comité (AFB/EFC.35/9).

132. Les membres demandent un certain nombre d'éclaircissements concernant le plan de travail et les budgets administratifs, notamment en ce qui concerne les fonctions des nouveaux postes proposés au sein du Secrétariat, et reçoivent des précisions de la part des représentants du Secrétariat.

133. Un membre indique qu'il serait utile que le Conseil reçoive plus de détails sur le budget, dans un document accessible au public, afin que les membres puissent suivre l'incidence des augmentations budgétaires sur les résultats attendus.

134. Le Conseil prend note du rapport du Comité d'éthique et des finances et adopte les décisions ci-dessous sur les questions relatives aux questions examinées par le Comité lors de sa trente-cinquième réunion, telles qu'indiquées dans les sous-sections ci-après.

(a) Plan de travail et budgets administratifs pour l'exercice 2026 du Conseil et du Secrétariat, du Groupe de référence pour l'évaluation technique, ainsi que de l'Administrateur, à l'intention du Comité de l'éthique et des finances

135. Après examen de la recommandation du Comité d'éthique et des finances, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(a) de prendre note des propositions budgétaires contenues dans le document AFB/EFC.35/2 et d'approuver, sur les ressources disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du Fonds pour l'adaptation :

(Conseil et Secrétariat)

(i) le budget proposé de 14 490 488 dollars pour couvrir les coûts de fonctionnement du Conseil et du Secrétariat au titre de l'exercice 2026, allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 ;

(ii) les frais d'hébergement de la Banque mondiale estimés à 1 560 000 dollars pour le Secrétariat et le Conseil au titre de l'exercice 2026 ;

(Groupe de référence pour l'évaluation technique du Fonds pour l'adaptation et son Secrétariat)

(iii) le budget de 1 997 759 dollars pour couvrir les coûts de fonctionnement du Groupe de référence pour l'évaluation technique du Fonds pour l'adaptation (AF-TERG) et de son secrétariat pour l'exercice 2026, allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 ;

(iv) les frais d'hébergement de la Banque mondiale estimés à 212 000 dollars pour l'AF-TERG et son secrétariat au titre de l'exercice 2026 ;

(Administrateur)

(v) l'augmentation de 104 600 dollars des dépenses réelles estimées pour l'exercice 2025 ;

(vi) le budget proposé de 991 000 dollars pour les services à fournir par l'Administrateur au Fonds pour l'adaptation au cours de l'exercice 2026 ;

(b) d'autoriser l'Administrateur à transférer les montants indiqués aux alinéas (a) (i), (ii), (iii) et (iv) aux secrétariats respectifs, et les montants aux alinéas (a) (v) et (vi) à l'Administrateur.

(c) de demander Secrétariat de fournir davantage de précisions sur les activités prévues dans les futurs documents relatifs au plan de travail et au budget qui seront soumis à l'examen du Conseil.

(Décision B.44/43)

136. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

(b) Révision de la politique relative aux retards dans l'exécution des projets/programmes

137. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(a) d'approuver la Politique du Fonds pour l'adaptation relative aux demandes de modification après approbation des projets et programmes, telle que présentée dans le document AFB/EFC.35/5, annexe A, appendice I, y compris les modèles y afférents qui figurent à l'annexe D ;

(b) d'approuver la version modifiée de la Politique relative aux retards dans l'exécution des projets/programmes, telle que présentée dans le document AFB/EFC.35/5, annexe A, appendice II, y compris les modèles y afférents qui figurent à l'annexe D ;

(c) de demander au Secrétariat de mettre en œuvre le plan d'action relatif à l'application des modifications apportées aux politiques, tel que présenté dans le document AFB/EFC.35/5, annexe C.

(Décision B.44/44)

138. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Point 18 : Mises à jour du cadre stratégique de résultats du Fonds pour l'adaptation

139. Le Conseil ne traite pas le point 18 de l'ordre du jour faute de temps.

Point 19 : Point sur la stratégie de mobilisation des ressources

140. Le représentant du Secrétariat fait le point sur la stratégie de mobilisation des ressources du Fonds, en présentant deux options pour la fixation d'un objectif de mobilisation des ressources pour 2025 (AFB/B.44/12/Rev.2).

141. Certains membres se prononcent en faveur d'un objectif ambitieux d'au moins 300 millions de dollars pour 2025, équivalent à celui des deux années précédentes, voire sensiblement plus élevé. Ils font valoir qu'un objectif inférieur enverrait un signal négatif et risquerait de conduire à des résultats inférieurs aux attentes. En outre, l'objectif annuel devrait déjà commencer à refléter l'ambition de tripler les décaissements de 2022 d'ici à 2030, comme le préconise la décision 1/CMA.6 sur le nouvel objectif collectif quantifié pour le financement climatique. Certains membres mettent également en avant l'approbation d'effectifs supplémentaires pour le Secrétariat, notant que cette augmentation nécessitera un financement accru.

142. D'autres mettent en garde contre le fait qu'un objectif trop élevé pourrait fort bien ne pas être atteint dans le contexte mondial actuel, en notant le risque de réputation pour le Fonds en cas de non-atteinte répétée de ses objectifs. Ils soulignent que le niveau des besoins de financement ne correspond pas nécessairement au niveau de financements disponibles et insistent sur le fait qu'une bonne stratégie de gestion des ressources nécessite des consultations avec les contributeurs, qui sont peu nombreux.

143. Interrogé sur les résultats des deux dernières années, le représentant du Secrétariat indique que le Fonds a reçu 188,85 millions de dollars provenant de 14 contributeurs en 2023 et 132,65 millions de dollars émanant de 11 contributeurs en 2024, contre, dans les deux cas, un objectif de 300 millions de dollars.

144. Les membres favorables à un objectif plus élevé déclarent que les difficultés actuellement rencontrées dans la collecte de fonds devraient inciter à une discussion sur les moyens d'améliorer la mobilisation des ressources, plutôt qu'à une réduction des objectifs, et suggèrent d'explorer d'autres sources de financement, telles que les conversions de dette en actions climatiques.

145. Un membre qui a appelé à la prudence indique qu'en guise de compromis, un objectif plus ambitieux pourrait être convenu à condition que tous les membres du Conseil participent activement aux efforts de collecte de fonds.

146. Après examen des informations contenues dans le document AFB/B.44/12/Rev.2, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) d'approuver un nouvel objectif de mobilisation des ressources de 300 millions de dollars minimum pour 2025 ;
- (b) de demander au Secrétariat, en consultation avec le Groupe de travail sur la mobilisation des ressources et les parties prenantes concernées, d'élaborer un projet de stratégie de mobilisation des ressources pour la période 2026-2029, pour examen par le Conseil lors de sa quarante-cinquième réunion ;
- (c) de demander au Secrétariat de rédiger un plan d'action connexe pour examen par le Conseil lors de sa quarante-sixième réunion.

(Décision B.44/45)

147. N.B. : Au début de la troisième journée de la réunion, M. Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États) a lu une déclaration indiquant que les États-Unis d'Amérique

s'abstiendraient sur l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion et demandant que cette abstention soit consignée à titre général, ainsi que pour chacun des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision.

Point 20 : Renforcement des relations avec la société civile

148. Le Conseil ne traite pas le point 20 de l'ordre du jour faute de temps.

Point 21 : Adaptation au changement climatique dans les contextes fragiles et les pays en situation de conflit : les enseignements tirés du portefeuille du Fonds pour l'adaptation

149. Le Conseil ne traite pas le point 21 de l'ordre du jour faute de temps.

Point 22 : Empreinte carbone du Fonds pour l'adaptation

150. Le Conseil ne traite pas le point 22 de l'ordre du jour faute de temps.

Point 23 : Questions diverses

Équipes spéciales et groupes de travail

151. Le Conseil ne traite pas le point 23 de l'ordre du jour faute de temps.

Point 24 : Date et lieu des prochaines réunions

152. Le représentant du Secrétariat rappelle qu'à sa quarante-troisième réunion, le Conseil a décidé de tenir sa quarante-cinquième réunion du 7 au 10 octobre 2025 à Bonn, en Allemagne, et a proposé les dates des 26 et 27 mars pour la quarante-sixième réunion du Conseil, précédée des réunions de ses comités les 24 et 25 mars 2026.

153. Plusieurs membres indiquent qu'ils ne pourront pas assister à la réunion d'octobre aux dates prévues, et le Conseil accepte d'envisager une décision hors réunion venant modifier ces dates si le Secrétariat est en mesure de trouver une alternative appropriée.

154. Plusieurs membres signalent également que les dates proposées pour la réunion de mars 2026 posent problème. Le Conseil convient par conséquent que le Secrétariat recherchera d'autres dates en consultation avec le Président et le Vice-président du Conseil et, le cas échéant, qu'il préparera une décision sur cette question pendant l'intersession, qui sera soumise à l'examen du Conseil.

Point 25 : Mise en œuvre du Code de conduite

155. Le Président attire l'attention sur le Code de conduite et la Politique de tolérance zéro en matière de fraude et de corruption, qui ont été publiés sur le site web du Fonds, et demande si un membre souhaite soulever une question à ce sujet. Aucune question n'est soulevée.

Point 26 : Adoption du rapport

156. Le Conseil adopte les décisions figurant dans le présent rapport à sa quarante-quatrième réunion et décide de confier la finalisation du rapport au Secrétariat pour adoption ultérieure hors réunion.

Point 27 : Clôture de la réunion

157. Avant la clôture de la réunion, un membre fait observer que le Conseil n'a pas pu aborder plusieurs points de l'ordre du jour par manque de temps, et indique que la même situation risque de se reproduire lors de la quarante-cinquième réunion, d'autant plus que la question des modalités de la transition dans le cadre de l'Accord de Paris n'a pas encore été résolue. Il relève également que le Conseil accuse du retard dans l'adoption d'une politique de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, ainsi que dans la finalisation du cadre stratégique de résultats ; sachant que la CMA devrait prendre une décision sur les indicateurs lors de la conférence sur le climat de 2025, le cadre du Fonds pour l'adaptation constituerait une contribution importante à cette discussion. Il propose par conséquent que le Conseil s'efforce de traiter pendant l'intersession certains des points de l'ordre du jour en suspens.

158. Un autre membre soutient cette proposition, mais un troisième estime qu'il est préférable de ne pas prendre de décisions sur les questions en suspens pendant l'intersession et propose que les membres du Conseil formulent plutôt des commentaires sur les documents y afférents afin de gagner du temps lors de la réunion. Un autre membre suggère de limiter le nombre de points à examiner pendant l'intersession et propose de traiter en priorité le cadre stratégique de résultats.

159. Le Vice-président observe que le format actuel de deux réunions de deux jours par an est clairement insuffisant, et propose que le Secrétariat évalue le temps de réunion nécessaire.

160. Le Président déclare la réunion close à 19h00 le 11 avril 2015.

ANNEXE I

PARTICIPANTS À LA QUARANTE-QUATRIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

1. Les membres et suppléants suivants ont participé à la quarante-quatrième réunion du Conseil :

<i>Membres</i>		
<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Groupe</i>
Ali Daud Mohamed	Kenya	Afrique
Washington Zhakata	Zimbabwe	Afrique
Abdulaziz Albutti	Arabie saoudite	Asie-Pacifique
Bertha I. Argueta Tejeda	Honduras	Amérique latine et Caraïbes
Kenrick Williams	Belize	Amérique latine et Caraïbes
Kevin Adams	États-Unis d'Amérique	Europe de l'Ouest et autres États
Diann C. Black-Layne	Antigua-et-Barbuda	Petits États insulaires en développement
Naresh Sharma	Népal	Pays les moins avancés
Maria Luwalhati Dorotan Tiuseco	Philippines	Parties non visées à l'Annexe I
Lucas di Pietro	Argentine	Parties non visées à l'Annexe I
<i>Suppléants</i>		
<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Groupe</i>
John Payai Manyok	Soudan du Sud	Afrique
Akram Mirzakhani	République islamique d'Iran	Asie-Pacifique
Ahmed Waheed	Maldives	Asie-Pacifique
Rosa Morales Saravia	Pérou	Amérique latine et Caraïbes
Victor Viñas	République dominicaine	Amérique latine et Caraïbes
Frida Jangsten	Suède	Europe de l'Ouest et autres États
Francisca Molina	Espagne	Europe de l'Ouest et autres États
Mani Mate	Îles Cook	Petits États insulaires en développement
Md Mahmud Hossain	Bangladesh	Pays les moins avancés
Ahmadou Sebory Touré	Guinée	Parties non visées à l'Annexe I

2. Les membres et suppléants suivants n'ont pas participé à la quarante-quatrième réunion du Conseil :

<i>Membres</i>		
<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Groupe</i>
Do Ik Kim	République de Corée	Asie-Pacifique
Antonio Navarra	Italie	Europe de l'Ouest et autres États
<i>Suppléants</i>		

<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Groupe</i>
Naima Oumoussa	Maroc	Afrique
Choikhand Janchivlamdan	Mongolie	Parties non visées à l'Annexe I

ANNEXE II

Ordre du jour adopté de la quarante-quatrième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection des membres des organes de direction.
3. Transmission de la présidence et de la vice-présidence du Conseil.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Organisation des travaux.
6. Questions découlant de la COP29, de la CMA6 et de la CMP19.
7. Rapport sur les activités du Président.
8. Rapport sur les activités du Secrétariat.
9. Dialogue avec les organisations de la société civile.
10. État d'avancement de la transition du Fonds pour l'adaptation au service de l'Accord de Paris.
11. Modifications à l'accord juridique type concernant les projets du Fonds pour l'adaptation.
12. Mises à jour de la Politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation.
13. Point sur une politique de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.
14. Utilisation des plafonds d'allocation dans le cadre du Fonds pour l'adaptation.
15. Rapport du Panel d'accréditation
16. Rapport de la trente-cinquième réunion du Comité d'examen des projets et programmes.
17. Rapport de la trente-cinquième réunion du Comité d'éthique et des finances.
18. Mises à jour du cadre stratégique de résultats.
19. Point sur la stratégie de mobilisation des ressources.
20. Renforcement des relations avec les OSC.
21. Présentation du document « Adaptation au changement climatique dans les contextes fragiles et les pays en situation de conflit : enseignements tirés du portefeuille du Fonds pour l'adaptation ».
22. Empreinte carbone du Fonds.
23. Questions diverses.

24. Date et lieu des prochaines réunions.

25. Mise en œuvre du Code de conduite.

26. Adoption du rapport.

27. Clôture de la réunion.

ANNEXE III

DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE, 10 AVRIL 2025, BONN (ALLEMAGNE)

1. Le Président sortant du Conseil du Fonds pour l'adaptation invite le Conseil à engager un dialogue avec les organisations de la société civile.
2. Julia Grimm, conseillère principale Financement climatique et adaptation au sein de Germanwatch, présente les activités du réseau des organisations de la société civile mis en place autour du Fonds pour l'adaptation (AF-CSO). Le réseau AF-CSO a mis en place un groupe de discussion en ligne, ouvert à tous les observateurs de la société civile accrédités auprès du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui offrira également un espace d'échange aux observateurs de la société civile assistant aux réunions du Conseil. Environ 200 personnes y ont déjà participé. Les observateurs de la société civile prenant part au réseau AF-CSO étaient constitués d'organisations représentant des populations autochtones, des femmes, des groupes environnementaux, des enfants et des jeunes.
3. Dans sa présentation des recommandations du réseau AF-CSO, Mme Grimm souligne que les objectifs de la stratégie de mobilisation des ressources du Fonds doivent être alignés sur le nouvel objectif collectif quantifié pour le financement climatique, qui prévoit un triplement des décaissements annuels d'ici à 2030, la réalisation de cet objectif étant tributaire de la mise à disposition de ressources suffisantes. Les ressources disponibles dans le cadre de l'Accord de Paris ne sont ni suffisamment prévisibles ni fiables, et il est par conséquent nécessaire de recourir à des sources de contributions alternatives et sûres. Un objectif de mobilisation des ressources fixé à 200 millions de dollars pour 2025 serait trop bas, enverrait un signal négatif et ne serait pas en adéquation avec le nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique. Elle exhorte le Conseil à adopter un objectif de mobilisation des ressources qui reflète la tendance à la hausse des besoins en la matière.
4. En ce qui concerne les plafonds d'allocation, elle estime qu'ils résultent principalement du niveau limité de ressources disponibles. Ces plafonds ont pour effet de brider les demandes de financement, ils constituent un obstacle au triplement des décaissements et sapent l'engagement du Fonds à fournir des financements en accès direct. Le Fonds a fait œuvre de pionnier en mettant en place le mécanisme d'accès direct et en réservant 50 % de ses ressources à ce mode de financement. Cet acquis doit être préservé, et toute révision des plafonds doit viser à réduire les obstacles à l'accès direct. En conséquence, le réseau AF-CSO s'est fermement opposé au relèvement du plafond pour les institutions multilatérales de mise en œuvre, et a exprimé un net soutien en faveur de l'augmentation du plafond par pays à 30 millions de dollars, du montant maximal des projets et programmes nationaux à 15 millions de dollars, et de celui des projets et programmes régionaux à 20 millions de dollars. Il a par ailleurs recommandé d'augmenter à trois le nombre d'institutions nationales de mise en œuvre pouvant être accréditées par pays, voire davantage à long terme, afin de garantir la continuité des projets financés en accès direct lorsque des institutions sont en cours de réaccréditation et par conséquent dans l'impossibilité d'assurer l'exécution des projets.
5. Le réseau AF-CSO a également appelé à une consultation plus large des parties prenantes lors de la révision de la politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation. Il a fait part de ses observations au Secrétariat, qui ont été prises en compte dans le document révisé soumis au Conseil. Si le mécanisme de traitement des plaintes a été rendu aussi accessible que possible, il convient de mieux prendre en compte les questions d'intersectionnalité au sein des

groupes sociaux. En outre, la politique environnementale et sociale ne donne pas de directives précises sur la notion de « consultations approfondies ». Le réseau AF-OSC recommande que le Conseil propose des documents d'orientation clairs et spécifiques pour la mise en œuvre d'un processus itératif de consentement libre, préalable et éclairé, reposant sur des évaluations de la vulnérabilité intersectionnelle et des consultations approfondies. Le rôle des organisations communautaires doit être pleinement reconnu dans la conduite des évaluations de vulnérabilité, des consultations locales et du suivi des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Une participation renforcée suppose une représentation équilibrée des hommes et des femmes et entre zones géographiques, la désignation d'observateurs suppléants, un processus de sélection auto-organisé et la déclaration des conflits d'intérêts. Cette exigence de représentation géographique, en particulier pour les pays du Sud global, ne pourra être assurée que par le financement par le Conseil des frais de déplacement des observateurs de la société civile actifs issus des pays en développement. Les directives en cours d'élaboration devraient permettre à ces observateurs de contribuer aux décisions prises entre les sessions, et le Conseil devrait inviter ces derniers à participer à ses séances à huis clos sous réserve de la signature d'accords de confidentialité.

6. Dans la discussion qui suit, un membre suggère que le Conseil recueille les commentaires des observateurs de la société civile avant d'examiner chaque point de l'ordre du jour, plutôt que séparément dans le cadre du dialogue avec la société civile. Une telle démarche garantirait une collaboration plus naturelle et équilibrée avec la société civile.

7. D'autres membres saluent la présentation et conviennent de l'importance de renforcer le mécanisme d'accès direct, tout en soulignant la nécessité de traiter un certain nombre de questions soulevées. Par exemple, l'augmentation du nombre d'institutions nationales de mise en œuvre doit être mise en balance avec leur capacité à produire des résultats utiles et significatifs dans le cadre des projets. Accréditer davantage d'institutions nationales par pays pourrait simplement entraîner une dispersion des ressources au niveau national, au risque de réduire l'efficacité des projets. Comme l'a souligné le réseau AF-CSO, tripler les décaissements dans le cadre du nouvel objectif collectif quantifié exige des ressources supplémentaires, et la suggestion de tripler également les entrées de fonds est accueillie favorablement. La présentation a fait la démonstration de l'importance d'une participation active de la société civile, et l'expérience du Fonds vert pour le climat pourrait servir de référence pour l'élaboration de modalités de participation adaptées au Fonds pour l'adaptation.

8. Un membre relève toutefois que, si la présence de la société civile aux réunions du Conseil est précieuse, le nombre d'observateurs assistant aux conférences sur le climat a explosé, dépassant largement celui des négociateurs, au point de gêner les négociations. La vraie valeur ajoutée de la société civile réside dans ses actions au niveau local, c'est-à-dire là où les ressources devraient être prioritairement investies, plutôt que dans les déplacements à Bonn pour assister aux réunions du Conseil.

9. Le Président sortant remercie les représentants des organisations de la société civile pour leurs présentations et leurs recommandations.

ANNEXE IV

Résultats du vote sur les projets régionaux inscrits au point 16 de l'ordre du jour

1. Le résultat du vote relatif à l'approbation du projet régional AF00000378 pour Cuba et Panama est le suivant :

<i>Nom (pays, groupe)</i>	<i>Membre/ suppléant</i>	<i>Vote</i>
Akram Mirzakhani (République islamique d'Iran, Asie-Pacifique)	Suppléant	Oui
Francisca Molina (Espagne, Europe de l'Ouest et autres États)	Suppléant (absente) e	
John Payai Manyok (Soudan du Sud, Afrique)	Suppléant	Oui
Ahmadou S. Touré (Guinée, Parties non visées à l'Annexe I)	Suppléant	Oui
Naresh Sharma (Népal, Pays les moins avancés)	Membre	Oui
Kenrick Williams (Belize, Amérique latine et Caraïbes)	Membre	Oui
Washington Zhakata (Zimbabwe, Afrique)	Membre	Oui
Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États)	Membre	Non
Abdulaziz Albutti (Arabie saoudite, Asie-Pacifique)	Membre	Oui
Bertha Iris Argueta Tejeda, (Honduras, Amérique latine et Caraïbes)	Membre	Oui
Diann Black Layne (Antigua-et-Barbuda, petits États insulaires en développement)	Membre	Oui
Maria Luwalhati Dorotan Tiuseco (Philippines, Parties non visées à l'Annexe I)	Membre	Oui

2. Le résultat du vote relatif à l'approbation du projet régional AF00000416 pour l'Argentine, l'État plurinational de Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Pérou, le Suriname, l'Uruguay et la République bolivarienne du Venezuela est le suivant :

<i>Nom (pays, groupe)</i>	<i>Membre/ suppléant</i>	<i>Vote</i>
Abdulaziz Albutti (Arabie saoudite, Asie-Pacifique)	Membre	Oui
Bertha Iris Argueta Tejeda, (Honduras, Amérique latine et Caraïbes)	Membre	Oui
Diann Black Layne (Antigua-et-Barbuda, petits États insulaires en développement)	Membre	Oui
Maria Luwalhati Dorotan Tiuseco (Philippines, Parties non visées à l'Annexe I)	Membre	Oui
Akram Mirzakhani (République islamique d'Iran, Asie-Pacifique)	Suppléant e	Oui
Francisca Molina (Espagne, Europe de l'Ouest et autres États)	Suppléant (absente) e	
John Payai Manyok (Soudan du Sud, Afrique)	Suppléant	Oui
Ahmadou S. Touré (Guinée, Parties non visées à l'Annexe I)	Suppléant	Oui
Naresh Sharma (Népal, Pays les moins avancés)	Membre	Oui
Kenrick Williams (Belize, Amérique latine et Caraïbes)	Membre	Oui
Washington Zhakata (Zimbabwe, Afrique)	Membre	Oui
Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États)	Membre	Non

3. Le résultat du vote relatif à l'approbation du projet régional AF00000414 pour le Bénin, le Burkina Faso, l'Ouganda et le Zimbabwe est le suivant :

<i>Nom (pays, groupe)</i>	<i>Membre/ suppléant</i>	<i>Vote</i>
Francisca Molina (Espagne, Europe de l'Ouest et autres États)	Suppléant e	(absente)
John Payai Manyok (Soudan du Sud, Afrique)	Suppléant	Oui
Ahmadou S. Touré (Guinée, Parties non visées à l'Annexe I)	Suppléant	Oui
Naresh Sharma (Népal, Pays les moins avancés)	Membre	Oui
Kenrick Williams (Belize, Amérique latine et Caraïbes)	Membre	Oui
Washington Zhakata (Zimbabwe, Afrique)	Membre	S'est abstenu
Kevin Adams (États-Unis d'Amérique, Europe de l'Ouest et autres États)	Membre	Non
Abdulaziz Albutti (Arabie saoudite, Asie-Pacifique)	Membre	Oui
Bertha Iris Argueta Tejeda, (Honduras, Amérique latine et Caraïbes)	Membre	Oui
Diann Black Layne (Antigua-et-Barbuda, petits États insulaires en développement)	Membre	Oui
Maria Luwalhati Dorotan Tiuseco (Philippines, Parties non visées à l'Annexe I)	Membre	Oui
Akram Mirzakhani (République islamique d'Iran, Asie-Pacifique)	Suppléant	Oui

^a En raison d'un conflit d'intérêts

Annexe V

Synthèse des décisions de financement de projets et programmes adoptées lors de la quarante-quatrième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation

1. Dossiers de projet complets : Propositions nationales	Pays	Institution de mise en œuvre	Numéro du document du Comité d'examen (PPRC)	Financement de l'INM, USD	Financement de l'IRM, USD	Financement de l'IMM, USD	Décision	Fonds mis en réserve, USD
INM								
	Honduras	CASM	AFB/PPRC.35/10	4 000 000			<i>Approuvé</i>	4 000 000
	Panama	Fundacion Natura	AFB/PPRC.35/11	10 000 000			<i>Approuvé</i>	10 000 000
IRM								
	Argentine	CAF	AFB/PPRC.35/12		10 000 000		<i>Approuvé</i>	10 000 000
	Bangladesh	ICIMOD	AFB/PPRC.35/13		10 000 000		<i>Approuvé</i>	10 000 000
IMM								
	Bosnie-Herzégovine	FIDA	AFB/PPRC.35/14			10 000 000	<i>Approuvé</i>	10 000 000
	Liban	FIDA	AFB/PPRC.35/15			4 300 000	<i>Approuvé</i>	4 300 000
	Lesotho	PAM	AFB/PPRC.35/37			10 000 000	<i>Approuvé</i>	10 000 000
	Mongolie	FIDA	AFB/PPRC.35/38			2 038 883	<i>Approuvé</i>	2 038 883
	Philippines	ONUDI	AFB/PPRC.35/16			9 994 955	<i>Approuvé</i>	9 994 955
	Somalie	FIDA	AFB/PPRC.35/17			10 000 000	<i>Approuvé</i>	10 000 000
	Ouzbékistan	FIDA	AFB/PPRC.35/18			10 000 000	<i>Approuvé</i>	10 000 000
	Yémen	ONU-Habitat	AFB/PPRC.35/19/Rev.1			9 998 560	<i>Approuvé</i>	9 998 560

Total partiel, USD				14 000 000	20 000 000	66 332 398		100 332 398
2. Notes conceptuelles : Propositions nationales	Pays	IE	Numéro du document du PPRC	Financement de l'INM, USD	Financement de l'IRM, USD	Financement de l'IMM, USD	Décision	Fonds mis en réserve, USD
INM								
	Indonésie	Kemitraan	AFB/PPRC.35/20	979 548			Validé	-
IRM								
	Saint-Kitts-et-Nevis	CCCCC	AFB/PPRC.35/21		9 994 600		Validé	-
IMM								
	Algérie	FIDA	AFB/PPRC.35/22/Rev.1			10 000 000	Validé	-
	Eswatini	FIDA	AFB/PPRC.35/39			10 000 000	Validé	-
	Malawi	FIDA	AFB/PPRC.35/23/Rev.1			10 000 000	Validé	-
	Namibie	OMS	AFB/PPRC.35/40			10 000 000	Validé	-
	Népal	PAM	AFB/PPRC.35/24			10 000 000	Validé	-
Total partiel, USD				979 548	9 994 600	50 000 000		-
3. Financements pour l'élaboration de projets : Propositions nationales	Pays	Institution de mise en œuvre	Numéro du document du PPRC	Financement de l'INM, USD	Financement de l'IRM, USD	Financement de l'IMM, USD	Décision	Fonds mis en réserve, USD
IRM								
	Saint-Kitts-et-Nevis	CCCCC	AFB/PPRC.35/21/Add.1		130 200		Approuvé	130 200
IMM								
	Algérie	FIDA	AFB/PPRC.35/22/Add.1			108 500	Approuvé	108 500
	Eswatini	FIDA	AFB/PPRC.35/39/Add.1			150 000	Approuvé	150 000
	Malawi	FIDA	AFB/PPRC.35/23/Add.1/Rev.1			150 000	Approuvé	150 000

	Namibie	OMS	AFB/PPRC.35/40/Add.1			150 000	Approuvé	150 000
Total partiel, USD				-	130 200	558 500	-	688 700
4. Dossiers de projet complets : Propositions régionales	Pays	Institution de mise en œuvre	Numéro du document du Comité d'examen (PPRC)	Financement de l'INM, USD	Financement de l'IRM, USD	Financement de l'IMM, USD	Décision	Fonds mis en réserve, USD
IMM								
	Cameroun, République centrafricaine, Niger, Nigéria, Tchad	OMM	AFB/PPRC.35/25			11 665 500	Approuvé	11 665 500
	Cuba, Panama	FIDA	AFB/PPRC.35/26			14 000 000	Approuvé	14 000 000
Total partiel, USD				-	-	25 665 500		25 665 500
5. Notes conceptuelles préliminaires : Propositions régionales	Pays	Institution de mise en œuvre	Numéro du document du Comité d'examen (PPRC)	Financement de l'INM, USD	Financement de l'IRM, USD	Financement de l'IMM, USD	Décision	Fonds mis en réserve, USD
IMM								
	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Pérou, Suriname, Uruguay, Venezuela	OMM	AFB/PPRC.35/27			13 998 300	Validé	-
	Bénin, Burkina Faso, Ouganda, Zimbabwe	OMS	AFB/PPRC.35/28			13 924 000	Validé	-
	Costa Rica, Panama	OMM	AFB/PPRC.35/29			13 932 655	Validé	-
	Malawi, Mozambique, Zambie	FIDA	AFB/PPRC.35/30			14 000 000	Validé	-
	Malawi, Zambie	ONUDI	AFB/PPRC.35/31/Rev.1			13 998 238	Validé	-

	Monténégro, Macédoine du Nord	OMM	AFB/PPRC.35/32			13 733 500	Validé	-
Total partiel, USD				-	-	83 586 693		-
6. Financements pour l'élaboration de projets : Propositions régionales	Pays	Institution de mise en œuvre	Numéro du document du Comité d'examen (PPRC)	Financement de l'INM, USD	Financement de l'IRM, USD	Financement de l'IMM, USD	Décision	Fonds mis en réserve, USD
IMM								
	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Pérou, Suriname, Uruguay, Venezuela	OMM	AFB/PPRC.35/27/Add.1			50 000	Approuvé	50 000
	Bénin, Burkina Faso, Ouganda, Zimbabwe	OMS	AFB/PPRC.35/28/Add.1			20 000	Approuvé	20 000
	Costa Rica, Panama	OMM	AFB/PPRC.35/29/Add.1			30 000	Approuvé	30 000
	Malawi, Mozambique, Zambie	FIDA	AFB/PPRC.35/30/Add.1			33 000	Approuvé	33 000
	Malawi, Zambie	ONUDI	AFB/PPRC.35/31/Add.1			30 000	Approuvé	30 000
	Monténégro, Macédoine du Nord	OMM	AFB/PPRC.35/32/Add.1			30 000	Approuvé	30 000
Total partiel, USD				-	-	193 000		193 000
TOTAL (1+2+3+4+5+6)				14 979 548	30 124 800	226 336 091		126 879 598
7. Dossiers de projet complets : Propositions nationales	Pays	Institution de mise en œuvre	Numéro du document du Comité d'examen (PPRC)	Financement de l'INM, USD	Financement de l'IRM, USD	Financement de l'IMM, USD	Décision	Fonds mis en réserve, USD

d'initiative locale								
INM								
	Arménie	EPIU	AFB/PPRC.35/33	4 960 000			Approuvé	4 960 000
	Côte d'Ivoire	FIRCA	AFB/PPRC.35/34	4 950 000			Approuvé	4 950 000
Total partiel, USD				9 910 000	-	-		9 910 000
8. Notes conceptuelles : Propositions nationales d'initiative locale	Pays	Institution de mise en œuvre	Numéro du document du Comité d'examen (PPRC)	Financement de l'INM, USD	Financement de l'IRM, USD	Financement de l'IMM, USD	Décision	Fonds mis en réserve, USD
INM								
	Bhoutan	BTSEC	AFB/PPRC.35/35	5 000 000			Validé	-
	Sénégal	CSE	AFB/PPRC.35/36	5 000 000			Validé	-
Total partiel, USD				10 000 000	-	-		-
9. Financements pour l'élaboration de projets : Propositions nationales d'initiative locale	Pays	Institution de mise en œuvre	Numéro du document du Comité d'examen (PPRC)	Financement de l'INM, USD	Financement de l'IRM, USD	Financement de l'IMM, USD		Fonds mis en réserve, USD
INM								
	Bhoutan	BTSEC	AFB/PPRC.35/35/Add.1	250 000			Approuvé	250 000
	Sénégal	CSE	AFB/PPRC.35/36/Add.1	150 000			Approuvé	150 000
Total partiel, USD				400 000	-	-		400 000
TOTAL (7+8+9)				20 310 000	-	-		10 310 000
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)				35 289 548	30 124 800	226 336 091		137 189 598

Note : INM : institution nationale de mise en œuvre ; IRM : institution régionale de mise en œuvre ; IMM : institution multilatérale de mise en œuvre